



## **2) Assermentation d'un nouveau conseiller : Monsieur Jan Von Overbeck en tant que conseiller du PLR pour le remplacement de Monsieur Matthias Jacquemai**

La Présidente prie Monsieur Jan VON OVERBECK, ainsi qu'à l'assemblée, de se lever afin de procéder à l'assermentation.

La Présidente donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la loi sur les Commune.

A l'appel de son nom, M. Jan VON OVERBECK solennise la promesse. Il est de ce fait installé en tant que Conseiller communal, sous les applaudissements de l'assemblée.

Le nombre de membres du Conseil présents à la séance passe ainsi à 51.

## **3) Adoption de l'ordre du jour**

La Présidente met en discussion l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **4) Adoption du PV n°25 de la séance du 28 août 2019**

M. Stéphane PORZI a demandé deux modifications au propos qu'il a tenu, en page n°377 :

« M. Stéphane PORZI, Municipal, explique qu'il est toujours difficile d'évaluer les travaux avant que les appartements soient libérés. M. Yves Jaunin, décédé dernièrement, était le **seul** locataire qui ait vécu dans son appartement depuis la création de l'immeuble en **1934**.»

A remplacer par :

M. Stéphane PORZI, Municipal, explique qu'il est toujours difficile d'évaluer les travaux avant que les appartements soient libérés. M. Yves Jaunin, décédé dernièrement, était le **dernier** locataire qui ait vécu dans son appartement depuis la création de l'immeuble en **1969**.

Aucune autre demande de modification n'a été faite.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Le procès-verbal n°25 présenté tel que modifié est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **5) Communications du Bureau**

Mme la Présidente nous fait part de ce qui suit :

### **a) Hommage**

Le bureau a eu le regret d'apprendre le décès de M. Rémy Coendet, beau-papa de Messieurs Thierry JAQUIERY et Alexandre BUVELOT. Nous leur adressons toute notre sympathie. La Présidente demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire de leur parent.

### **b) Séance du Conseil communal du 24 juin 2020**

Pour sa dernière séance en tant que Présidente, qui aura lieu le 24 juin 2020, Mme la Présidente souhaite « marquer le coup ». C'est pourquoi elle a choisi de la présider dans la salle du Grand Conseil Vaudois à Lausanne.

Elle tient à remercier la Municipalité qui la soutient dans ce projet.

L'heure de la séance reste à 20h00 et elle sera suivie d'un apéritif dînatoire.

## **6) Communications de la Municipalité**

**Mme Carine TINGUELY**, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

### **a) Passerelle du Boiron – Communication n°37/09.2019**

Les travaux de réfection de la passerelle du Boiron étant terminés, la population est conviée à l'inauguration de cet ouvrage.

Celle-ci est organisée conjointement à l'exposition de la Maison de la Rivière intitulée «L'envers de la Venoge des vers au vert» et se déroulera le dimanche 13 octobre à 11 heures.

Cette structure portera le nom de «passerelle à Roger», en souvenir de feu Roger Burri qui a initié le projet. Une plaquette commémorative sera posée sur le pont.

Un apéritif sera offert par la Commune à tous les participants, à l'issue de la partie officielle.

## **7) Rapport sur le préavis n°07/08.2019 – acceptation de la succession de feu Marlies von Schallen**

**Louis-Claude PITTET**, remplaçant du rapporteur pour la Commission ad hoc, lit son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

**M. Denis OGGIANO** demande qui va réaliser l'actif immobilier et dans quel délai.

**Mme Carine TINGUELY**, Municipale, répond qu'à priori ce sera l'exécuteur testamentaire nommé, soit la banque UBS et imagine que ce sera fait dans les meilleurs délais.

La Justice de Paix est en attente de la décision du Conseil pour procéder à délivrer les certificats d'héritier.

**M. Daniel MOSINI**, Syndic, ajoute que l'UBS est très pressée de réaliser la vente et ne pensait pas que la Commune demanderait un rapport sur le bénéfice d'inventaire.

**Mme Sylvie FUCHS** demande s'il y a un intérêt pour l'UBS à être l'exécuteur testamentaire, car c'est très peu fréquent que ce soit le rôle d'une banque. Y'avait-il une dette de feu Mme et M. VON SCHALLEN sur la maison ?

**Mme TINGUELY**, Municipale, répond qu'il y a en effet un emprunt hypothécaire auprès de l'UBS et que tous les comptes des défunts étaient dans cette banque.

C'est également et surtout l'UBS qui a réglé le testament avec les époux VON SCHALLEN. Ces derniers avaient une relation de confiance avec leur conseiller personnel UBS.

**Mme FUCHS** demande si la Commune ne pourrait pas demander l'intervention d'un notaire qui s'occuperait de l'exécution testamentaire plutôt que ce soit la banque impliquée qui le fasse.

**Mme TINGUELY**, Municipale, répond que les VON SCHALLEN ont souhaité, dans leur testament, que l'UBS soit l'exécuteur testamentaire. La Commune et Pro Senectute ont fait la demande à la Justice de Paix pour avoir un exécuteur testamentaire neutre, mais elle a refusé.

**M. MOSINI**, Syndic, confirme les dires de Mme TINGUELY.

**M. Jacques ROCHAT** ne voit aucune raison pour que le Conseil refuse ce préavis, entendu que le bénéfice d'inventaire a été exécuté et que cela laisse une somme conséquente qui permet de travailler pour le bien-être de personnes âgées.

Concernant l'utilisation de cette somme, il suggère à la Municipalité de s'approcher de la Fondation Maggy & Loulou Dubois à Saint-Prex qui poursuit les mêmes buts que les vœux de feu Mme VON SCHALLEN, pour envisager ensemble des synergies.

**Mme Barbara DELLWO** demande si une Commission sera mise en place pour réfléchir à l'utilisation de cette somme.

**M. Anthony HENNARD**, Municipal, répond que cela n'est pas prévu pour le moment. La Municipalité travaille sur un projet d'EMS à Saint-Prex mais celui-ci est bloqué par le Canton qui veut privilégier le maintien à domicile plutôt que la construction d'établissements subventionnés.

La Municipalité souhaite la création d'un EMS sur la Commune, y travaille et réagira en fonction de ce projet qu'elle espère voir aboutir.

**Mme DELLWO** demande si la Commune envisage d'utiliser la somme léguée pour le projet dont parle M. HENNARD.

**M. HENNARD**, Municipal, répond par l'affirmative. La Municipalité reviendra vers le Conseil dans le cas où le Canton accepte ce projet.

**M. MOSINI**, Syndic, ajoute que ladite somme pourrait être utilisée sous forme de biens, de services, d'apports financiers pour le concours d'architecture du projet d'un EMS ou encore d'acquisition d'un terrain.

La Municipalité est ouverte aux propositions des membres du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions du rapport.

La Commission propose :

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'autoriser la Municipalité à accepter la succession de feu Marlies Von Schallen, selon l'inventaire établi par la Justice de Paix du district de Morges ;
- 2) de constituer un fonds de réserve dédié, dévolu aux personnes âgées se trouvant dans le besoin et de favoriser la création d'un établissement médico-social sur la Commune.

Au vote, les conclusions du rapport sont approuvées et le préavis n°07/08.2019 est donc accepté, à l'unanimité.

## **8) Préavis n°08/09.2019 – Arrêté d'imposition pour l'année 2019**

Ce préavis est transmis à la Commission des finances

## 09) **Simple questions**

La Présidente ouvre la discussion.

**M. Raymond TARDY** a cru voir sur le panneau annonçant les travaux de la route de Taillecou que ces derniers allaient durer jusqu'en 2023, alors que les prévisions se portaient sur 2020. S'il a vu juste, M. TARDY demande quelle est la raison de cet important retard.

**Mme Véronique SAVIOZ**, Municipale, répond que les travaux dureront jusqu'à fin 2020.

**Mme Sophie ROUQUETTE STUDER** demande un point sur l'avancement des travaux de la piscine et sur la livraison de ce bâtiment.

**Mme TINGUELY**, Municipale, répond qu'une annonce pour l'engagement du premier collaborateur responsable de l'exploitation de la piscine va paraître dans les journaux ces prochains jours.

Les travaux avancent bien. La Municipalité prend le temps de bien faire les choses et n'est pas à un mois près pour l'ouverture de la piscine. MM. HENNARD, PORZI et elle-même travaillent sur le projet et ont fixé l'ouverture officielle au public au 1<sup>er</sup> avril 2020 et aux écoles pour la rentrée scolaire d'août 2020. L'architecte est optimiste quant à ces délais.

Ces deux ouvertures différées permettront d'exploiter l'installation seulement pour le public dans un premier temps et ainsi d'effectuer les derniers réglages nécessaires à l'exploitation totale.

La piscine sera fermée durant les vacances d'été, chaque année, notamment pour l'entretien des installations.

La pose de carrelage dans les vestiaires vient de commencer et les bassins ont déjà été mis en eau durant plus d'un mois afin de vérifier l'étanchéité du béton. Il a fallu faire deux ou trois injections dans les bassins et l'architecte est très content de la qualité de l'ouvrage.

Il a pu effectuer la première traversée de 25m à la nage.

Mme TINGUELY explique que la Municipalité va certainement se tourner vers la Commission ad hoc qui suit ce préavis en début d'année 2020, lorsque la personne responsable de l'exploitation du site aura été engagée, afin de définir les tarifs d'entrée et d'abonnement, comme cela avait été convenu par le rapport de la Commission ad hoc du préavis initial.

Les extérieurs autour de la piscine seront goudronnés durant les vacances d'automne 2019 afin que le site soit propre. Les ouvriers pourront ainsi se concentrer sur l'intérieur du bâtiment et éviter de salir l'ouvrage.

La Municipalité est satisfaite de l'avancement des travaux. Il y a encore beaucoup de questions quant à l'exploitation du site et elle se réjouit de l'engagement de la personne qui en sera responsable. Cette personne s'occupera de l'accueil, de la sécurité, de l'animation et des cours.

**Mme DELLWO** demande si, suite à son intervention concernant la disparition des poubelles dans le Vieux-Bourg lors de la séance du Conseil du 28 août dernier, Mme TINGUELY a pu obtenir des explications ou informations.

**Mme TINGUELY**, Municipale, répond qu'elle en a effectivement parlé le lendemain du Conseil avec M. PHILIPPONA, responsable du service de la voirie et des parcs. Il lui a affirmé qu'aucune poubelle supplémentaire n'a été enlevée dans le Bourg.

**Mme DELLWO** répond que ce n'est pas possible et qu'elle peut transmettre des photos à Mme TINGUELY pour lui montrer où celles-ci manquent.

**Mme TINGUELY**, Municipale, recevra volontiers ces photos. Deux poubelles cassées ont été enlevées afin de les remplacer, mais elles ne se situent pas dans le Bourg.

Aucune autre si ce n'est les quatre citées dans le rapport de gestion n'a été enlevée. Pour mémoire, ces quatre poubelles ont été ôtées, car des habitants du Bourg les utilisaient pour y mettre leurs déchets ménagers personnels.

Mme TINGUELY propose à Mme DELLWO de lui communiquer l'emplacement souhaité et elle en fera poser une.

**M. Alexandre WOHNLICH** demande un point sur le budget de la construction de la piscine.

**Mme TINGUELY**, Municipale, répond qu'il y a eu des surcoûts, liés à des soucis concernant la nappe phréatique, ainsi qu'à la création d'une fosse pour l'écoulement des eaux usées demandée par le SUI et d'une fosse demandée par la Commission. Une communication y relative de la Municipalité avait été faite fin 2018 (communication n°27.10.2018).

De plus, la Municipalité réfléchit sur le long terme, et a parfois choisi des options plus onéreuses, mais qui engendreront des économies futures dans les coûts d'exploitation, comme par exemple l'isolation ou encore les échangeurs de chaleur.

L'architecte estime que le budget sera très légèrement dépassé par rapport au préavis, soit d'une centaine de milliers de francs.

**Mme FUCHS** a entendu qu'un terrain entre Etoy et Rolle serait éventuellement disponible pour y accueillir la STEP intercommunale. Elle souhaite savoir où en est le dossier et s'il est possible de parler de planning.

**Mme SAVIOZ** répond qu'il y a des discussions sur trois terrains éventuels, mais le terrain retenu serait celui se situant à côté d'IKEA. Des négociations sont toujours en cours avec le paysan qui serait d'accord de léguer ledit terrain. Il faudrait alors pouvoir lui proposer l'équivalent en terrain, soit environ 2 hectares, et cela prend du temps. Aucun accord n'a encore été signé mais les négociations avancent bien, Mme SAVIOZ rappelle qu'il faut y aller par étape, que ce sont de longs processus et que rien n'est encore acquis.

**M. Dominique DUBUGNON** a une question concernant l'eau de consommation de Saint-Prex. Le 26 juin 2019, l'office fédéral de la sécurité alimentaire des affaires vétérinaires a déclaré que le chlorothalonil présente un danger potentiel pour la santé des consommateurs.

M. DUBUGNON aimerait savoir si l'eau de Saint-Prex est contrôlée et analysée et si le chlorothalonil a été mesuré, comme cela a été fait récemment dans la Commune de Morges.

**Mme SAVIOZ**, Municipale, répond que l'eau de Saint-Prex est bonne et potable. Elle est analysée très régulièrement, plusieurs fois par année, et aucun souci n'a été relevé.

Concernant l'analyse de chlorothalonil, Mme SAVIOZ doit se renseigner et donnera cette information lors de la prochaine séance du Conseil.

**M. Luc MORET** revient sur le préavis voté en amont. Il ne pense pas que la somme léguée par feu Mme VON SCHALLEN doive servir à construire un EMS. Selon les vœux de la défunte, cette somme doit spécifiquement cibler les personnes âgées dans le besoin et non pas servir à construire des murs.

M. MORET suggère, par exemple, que le Service social de Saint-Prex établisse un formulaire de demande d'aide qu'il pourrait soumettre à des personnes âgées de la Commune dans le besoin.

**Mme DELLWO** souscrit totalement aux propos de M. MORET.

**M. Frédéric BERTHOUD** demande que le bureau du Conseil organise un moyen de transport en commun pour se rendre à Lausanne le 24 juin 2020.

**M. Raymond TARDY** revient sur la demande de M. DUBUGNON faite précédemment concernant la qualité de l'eau à Saint-Prex. Il rappelle que le Conseil a assisté à la présentation du Professeur Parriaux sur ce sujet en août 2018 où celui-ci a confirmé que l'eau de Saint-Prex est excellente et qu'elle provient d'une nappe phréatique provenant des Alpes. Elle est compensée, été comme hiver, par l'eau du Lac.

Ça n'est donc pas une eau de source qui peut être polluée par les paysans du village.

M. TARDY demande confirmation à la Municipalité sur le fait que l'eau de Saint-Prex ne reçoit aucun traitement.

**Mme SAVIOZ**, Municipale, le confirme.

**M. Eric JANICAUD** suggère, qu'en temps opportun, il soit expliqué à la population, par exemple via la Balise, qui étaient les époux VON SCHALLEN, ainsi que leur magnifique geste envers la Commune de Saint-Prex.

**M. ROCHAT** revient sur la question de M. DUBUGNON et la réponse de M. TARDY.

M. ROCHAT tient à faire prendre conscience aux membres du Conseil et de la Municipalité que les agriculteurs en général, et ceux de Saint-Prex, ont déjà commencé à réduire l'utilisation de produits antiparasitaires il y a 30 ans. Ils y travaillent depuis assidûment et font, dans le cadre de l'agriculture, de très gros efforts pour en employer le minimum.

Il rappelle que tout ce qui peut être acheté sur le marché portant le label \*IP\* n'est pas encore \*BIO\*, mais pourrait l'être dans bien d'autres pays de ce monde.

M. ROCHAT termine en constatant que Saint-Prex a toujours eu la chance d'avoir de l'eau de très bonne qualité. Il ajoute avec humour que si cela peut rassurer M. DUBUGNON, malgré tout ce que l'on peut manger et qui est mauvais pour la santé, on devient de plus en plus vieux et cela nous coûte de plus en plus cher.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

**10) Contre-appel**

Il est fait.

La séance est levée à 20h45.

La Présidente :

Anouk Gauman



La Secrétaire :

Lydie Jaussi

